

28/04/2025

Ces sites pirates sont toujours facilement accessibles malgré le blocage des opérateurs

Une récente décision de justice imposait aux opérateurs Internet de bloquer de nombreux sites pirates populaires en France. Mais ils restent toujours accessibles, et très facilement ! La lutte contre le piratage sur Internet est une guerre sans fin entre deux camps : du côté "sombre", une kyrielle de sites qui proposent illégalement toutes sortes de contenus copiés (films, séries TV, logiciels et applis, jeux, musiques, livres numériques...) en téléchargement direct, en torrent ou en streaming ; et du côté "lumineux", des sociétés d'édition, des fédérations professionnelles, des organismes de défense des ayants droit et des autorités, qui veillent au respect de la loi et des œuvres de l'esprit. Depuis des années, ce combat acharné a pris la forme d'un jeu de cache-cache. Et malgré toutes les mesures mises en place par les défenseurs du droit, il est toujours très simple de récupérer des contenus piratés sur Internet. Ainsi, dès qu'un site pirate est banni des moteurs de recherche, il réapparaît avec une nouvelle adresse. Et il est bloqué par les opérateurs sur décision de justice, il reste encore accessible ! Un nouvel exemple de cette situation ubuesque vient encore de nous en être donné. Début avril 2024, une décision du Tribunal judiciaire de Paris a imposé aux principaux fournisseurs d'accès à Internet français (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) de bloquer une cinquantaine de sites proposant des contenus piratés. Cette mesure faisait suite à une assignation provenant de plusieurs sociétés de productions audiovisuelles et d'organismes défendant des ayants droit (Disney, Gaumont, la Fédération nationale des éditeurs de films, le Syndicat de l'édition vidéo numérique, l'Union des producteurs de cinéma, etc.). Seulement voilà, si les opérateurs ont bien procédé au blocage demandé, les sites incriminés sont toujours accessibles ! En effet, la mesure classique consiste simplement à bloquer les adresses dans les serveurs DNS, le services qui sortent d'annuaires pour faire correspondre une URL (une adresse Interne comme www.commentcamarche.net) à une adresse IP (un numéro de type 145.242.11.75 qui correspond à l'adresse "physique" des serveurs). Or il est très facile de contourner cette sorte de censure en changeant les paramètres DNS sur un ordinateur ou smartphone, comme nous l'expliquons dans notre fiche pratique. Cette opération, parfaitement légale et réversible, est à la portée de n'importe qui. Et comme nous l'avons vérifié, elle permet d'accéder aux sites pirates bannis sans difficulté. Bien évidemment, il faut pour cela aussi trouver les URL des sites. Et c'est là le plus "drôle" de l'histoire, ils sont tous donnés en clair dans la décision de justice officielle ! Il suffit de la consulter pour avoir les bonnes adresses des plateformes les plus populaires du genre, comme Cspasmieux, FrenchStream, Wawacity ou Zone-Téléchargement. Bref, la chasse aux pirates n'est pas près de finir... commentcamarche

From:
<http://aproposnews.com/> - **Apropos News**

Permanent link:
<http://aproposnews.com/doku.php/elsenews/spot-2024/05/ip-des-sites-pirates-dns>

Last update: **24/05/2024**



